



## Convention sur la diversité biologique

Distr.  
GÉNÉRALE

UNEP/CBD/BS/COP-MOP/DEC/VII/14  
4 octobre 2014

FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

CONFÉRENCE DES PARTIES À LA CONVENTION SUR LA  
DIVERSITÉ BIOLOGIQUE SIÉGEANT EN TANT QUE  
RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE  
CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES  
BIOTECHNOLOGIQUES

Septième réunion

Pyeongchang, République de Corée, 29 septembre - 3 octobre 2014

### DÉCISION ADOPTÉE PAR LA CONFÉRENCE DES PARTIES SIÉGEANT EN TANT QUE RÉUNION DES PARTIES AU PROTOCOLE DE CARTAGENA SUR LA PRÉVENTION DES RISQUES BIOTECHNOLOGIQUES

#### ***BS-VII/14. Suivi et établissement de rapports (Article 33)***

*La Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques,*

*Rappelant* la décision BS-I/9, dans laquelle elle demandait aux Parties de soumettre leurs rapports tous les quatre ans à partir de la date d'entrée en vigueur du Protocole, et *rappelant* en outre les décisions BS-V/14, BS-VI/14 et BS-VI/15,

*Accueillant avec satisfaction* les observations sur l'amélioration du format des rapports, reçues au cours du processus d'élaboration des deuxièmes rapports nationaux,

*Accueillant également avec satisfaction* le projet de format pour les troisièmes rapports nationaux proposé par le Secrétariat, et *reconnaissant* le rôle envisagé des informations qu'il contient pour faciliter la conduite à la fois de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan stratégique pour le Protocole de Cartagena et de la troisième évaluation et examen du Protocole,

*Accueillant par ailleurs avec satisfaction* les recommandations du Comité chargé du respect des obligations sur le projet de format pour les troisièmes rapports nationaux,

*Tenant compte* des résultats de « l'enquête pour recueillir des informations en lien avec les indicateurs du Plan stratégique »,

1. *Prie* le Secrétaire exécutif d'apporter les modifications suivantes au projet de format pour les troisièmes rapports nationaux, figurant en annexe au document UNEP/CBD/BS/COP-MOP/7/12, et de mettre le format révisé à disposition en ligne par le biais du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques :

a) Introduire, lorsque cela est possible, l'option permettant de reconfirmer le texte présenté dans les rapports nationaux précédents en réponse à la même question;

b) Introduire, lorsque cela est possible, la possibilité d'ajouter un texte explicatif aux questions fermées (par ex. aux questions oui/non);

c) Inclure le projet CEPRB III de l'UNEP-FEM dans la liste d'options énoncées à la question 147;

d) Supprimer la question 97;

2. *Demande* aux Parties d'utiliser le format révisé pour l'élaboration de leur troisième rapport national, ou, dans le cas des Parties soumettant leur rapport national pour la première fois, de l'utiliser pour leur premier rapport national sur la mise en œuvre de leurs obligations au titre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques;

3. *Invite* les Parties à préparer leurs rapports en adoptant un processus de consultation incluant toutes les parties prenantes, comme il convient;

4. *Encourage* les Parties à répondre à toutes les questions incluses dans le format de rapport, afin de faciliter le suivi des progrès dans la mise en œuvre des objectifs identifiés dans le Plan stratégique et également de contribuer à la troisième évaluation et examen du Protocole de Cartagena;

5. *Demande aux Parties* de présenter au Secrétariat leur troisième rapport national sur la mise en œuvre du Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques :

a) Dans l'une des langues officielles des Nations Unies;

b) Douze mois avant la huitième réunion de la Conférence des Parties siégeant en tant que réunion des Parties au Protocole, qui examinera les rapports;

c) Par le biais du Centre d'échange pour la prévention des risques biotechnologiques, ou dans le format qui sera mis à disposition par le Secrétariat à cet effet, dûment signé par le correspondant national.

---